

« NE PAS JURER DU TOUT »

Sur Matthieu V, 33-37

(33) *Vous avez encore entendu qu'il a été dit aux anciens : « Tu ne reviendras pas sur ton serment, mais tu donneras en retour tes serments au Seigneur. »* (34) *Et moi je vous dis de ne pas jurer du tout : ni par le ciel, parce qu' « il est le trône de Dieu » ; (35) ni par la terre, parce qu'elle est « le marchepied de ses pieds » ; ni par Jérusalem, parce qu'elle est la « ville du Grand Roi. »* (36) *Ne jure pas non plus par ta tête, parce que tu ne peux faire blanc ou noir un seul de tes cheveux. (37) Que votre parole soit oui, oui ; non, non ; le surplus est du mauvais.*

Un travail sur la parole

Le thème ou, si l'on préfère, l'objet du discours est donné d'emblée avec le rappel de l'ancienne législation. Il s'agit du *serment*. *Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : « Tu ne reviendras pas sur ton serment, mais tu donneras en retour tes serments au Seigneur. »* On retrouve, d'une certaine façon, ce même thème à la fin du discours : *Que votre parole soit oui, oui ; non, non ; le surplus est du mauvais.* On peut, en effet, convenir que le thème est resté le même, mais à condition d'observer que, dans l'entre deux, dans la législation que le maître impose à ses disciples, le *serment* lui-même a été pris à parti et même a été interdit par lui : *Et moi je vous dis de ne pas jurer du tout...* Aussi bien, le terme même de *serment* n'apparaît-il pas dans la phrase qui clôt le discours mais, à sa place, vient celui de *parole*. .

Dans l'entre-deux, en effet, le maître ne s'est pas contenté d'écarter jusqu'à la forme du *serment*. Considérant sans doute qu'il n'y a pas de *serment* sans quelque chose ou quelqu'un sur quoi il puisse s'appuyer, il a passé en revue un certain nombre de ces cautions qu'on peut lui donner, et il les a écartées les unes après les autres. Ainsi refuse-t-il qu'on prenne à témoin le *ciel*, la *terre*, *Jérusalem* et même sa propre *tête*.

L'ordre suivi dans l'énumération n'est pas quelconque. On va du plus lointain témoin, le *ciel*, jusqu'à celui qui est au plus près de chacun, puisqu'il fait partie de son propre corps : sa *tête*. Avant d'en venir là, on est passé par la *terre* et par *Jérusalem*, pour les récuser pareillement. Ainsi allait-on de la cosmologie à la géographie et, finalement, à la société organisée, avant de terminer tout à fait par le support et le garant de l'identité personnelle de l'individu. Chaque

fois, d'ailleurs, du moins pour les trois premières occurrences, le témoin était écarté au motif que sa nature religieuse le disqualifiait pour remplir cet office : *le ciel*, parce qu' « *il est le trône de Dieu* » ; *la terre*, parce qu' « *elle est le marchepied de ses pieds* » ; *Jérusalem*, parce qu'elle est « *la ville du Grand Roi* ». L'argumentation recourait alors constamment à des citations tirées de la lettre même de l'Écriture sainte.

Dans le dernier cas, quand la *tête* est en cause, le discours se fait plus directement personnel encore, puisqu'il passe du *vous* au *tu*, du pluriel au singulier, ce singulier qui est inscrit dans la formulation de la loi pour les *anciens* : « *Tu ne reviendras pas sur ton serment...* » Or, dans le même temps, on ne se réfère plus à l'Écriture, mais à une expérience personnelle que chacun peut faire aisément : *...parce que tu ne peux faire blanc ou noir un seul de tes cheveux*. Il n'est sans doute pas indifférent que ce dernier cas présente un traitement particulier, distinct des autres. En effet, il est situé, dans le discours, comme à une frontière : il vient juste avant le moment où la *parole* prendra la relève du *serment* : *Que votre parole soit...*

Après la description à laquelle on vient de procéder, il est difficile de ne pas convenir que, sous les espèces du *serment*, c'est la *parole*, toute *parole* adressée, qui est soumise à l'examen. Un véritable travail est exercé sur elle.

Pour une parole sans autre caution qu'elle-même

Par qui ou par quoi que ce soit qu'on *jure*, on prend alors appui sur quelqu'un ou sur quelque chose comme sur une autorité qui garantit l'engagement que l'on prend en disant quelque chose.

On admet donc qu'on peut n'être pas pris soi-même par la parole que l'on prononce, n'être pas engagé par elle. Ainsi le parjure est-il celui qui revient sur son *serment*. Mais ce retour, toujours possible en fait, est exclu en droit et, précisément, par l'autorité qu'on invoque et qui est censée le rendre impossible. Ce n'est pas tant la chose ou la personne qu'on prend à témoin qui est ici en cause mais le fait même qu'on la prenne à témoin, qu'on la crédite de nous obliger à tenir parole : son invocation nous assure à nous-mêmes et à ceux auxquels s'adresse le *serment* que celui-ci sera tenu.

Ainsi un tiers est là qui, en quelque façon, par l'invocation qu'on fait de lui, soude la *parole* présente à quelque chose d'autre qui est, comme cette *parole* elle-même, dans le temps, soit dans le présent lui-même, soit dans le passé, soit dans l'avenir. Ce tiers ne réalise pas lui-même cette *parole* mais, du fait qu'on recourt à lui, qu'on l'invoque, celui qui entend cette parole n'a pas de raison de douter de la vérité qu'elle exprime, il peut s'y fier. Bref, une certaine configuration de rapports entre des personnes se trouve créée par le *serment*, et notamment du fait qu'il en appelle à une tierce instance, autre que celle qui le prononce et que celle qui le reçoit.

Or, la nouveauté du discours du maître consiste très précisément en ce qu'il supprime cette tierce instance, quelque nom qu'on lui donne. *Et moi je vous dis de ne pas jurer du tout.*

Comme on l'a noté, il se justifie de tenir un tel propos en écartant la compétence de certains et, semble-t-il, de quiconque à devenir cette tierce instance. Mais si le *ciel*, la *terre* et *Jérusalem* peuvent être disqualifiés pour remplir cette fonction de garant en considération des motifs religieux qu'on avance et qui peuvent être acceptés, on peut être surpris que chacun ne puisse pas *jurer par sa tête*. Du reste, comme on l'a noté en passant, un traitement particulier est accordé à ce cas.

Ne jure pas non plus par ta tête, parce que tu ne peux faire blanc ou noir un seul de tes cheveux. À vrai dire, le motif invoqué est, certes, d'un autre ordre que dans ce qui a précédé mais il n'est pas réellement différent. Par le fait, il s'agit toujours du pouvoir de celui qui *jure*. S'il se tournait vers le *Seigneur*, vers le *ciel*, vers la *terre* ou vers *Jérusalem*, c'est qu'il estimait que ces autorités, sans agir à sa place, du moins l'obligeraient à agir comme il s'y était engagé par *serment*. Mais ne doit-il pas découvrir que ces autorités, pour sacrée qu'elles soient, ne peuvent pas plus l'obliger qu'il n'a lui-même de pouvoir sur *un seul de ses cheveux* ? Sans doute s'agit-il ici de pouvoir, et de pouvoir physique, tandis que là, dans les cas précédents, il s'agissait d'autorité morale. Mais on peut, dans les circonstances présentes, assimiler pouvoir et autorité, comme le discours tenu y invite, puisqu'il semble bien inscrire dans une même série les divers motifs qu'on pourrait avancer, une même série de *parce que...*

Pourquoi donc en est-il ainsi ?

L'authenticité

Que votre parole soit oui, oui ; non, non ; le surplus est du mauvais.

La *parole* est ramenée à sa simplicité la plus élémentaire, à l'affirmation ou à la négation qu'elle porte en elle, au consentement ou au dissentiment qu'elle exprime au cours d'un entretien. De quoi que nous parlions, toujours, dans notre parole, nous disons *oui* ou *non*. Ces deux mots ne disent rien, si l'on entend par dire désigner quelque chose ou même signifier ceci ou cela. Ils infléchissent diversement, contradictoirement même, l'axe autour duquel s'enroule tout ce que nous pouvons dire, tous nos sujets de conversation. Ils sont la racine ou l'élément de toute parole qui se produit en nous.

Sans doute, en effet, ce *oui* et ce *non* sont-ils toujours dits à quelqu'un, sont-ils une réponse ou un appel ou même l'un et l'autre à la fois. Il y bien quelqu'un qui parle et quelqu'un qui entend et qui peut répondre. La situation fondamentale, constitutive de l'humain demeure : *Vous avez encore entendu qu'il a été dit...Et moi je vous dis...* Et il y a bien, entre l'un et l'autre, une tierce instance. Mais elle n'est pas, comme dans le *serment*, une autorité qu'on invoque : elle est ce *oui* ou ce *non* qu'on donne ou qu'on refuse, dans lequel on se met soi-même tout entier et dont nous naissons ensemble pour l'accord ou pour le désaccord.

Le *surplus*, ce qui viendrait s'y ajouter pour prétendre ajouter au *oui* ou au *non* et le garantir, l'authentifier, est non seulement de trop mais ne peut provenir que *du mauvais*, de ce qui nous détruit, du mal ou du malin, comme on voudra.

Et pourquoi donc ?

Mais parce qu'avec le *oui* ou le *non* chacun donne ce qu'il a à donner, sans contrainte ni protection, librement. Ce qui s'y adjoindrait se substituerait ou prétendrait se substituer, fût-ce avec les meilleures intentions, à la liberté qui jaillit dans ce geste d'affirmer ou de nier où chacun est tout entier lui-même, absolument.

S'il y a cependant une énigme ou, si l'on préfère, un mystère, c'est qu'un autre - disons : le *Seigneur* ou *Dieu* ou le *grand Roi* – bref, celui dont nous prétendons invoquer le témoignage dans nos *serments*, soit maintenant écarté, qu'il n'ait pas à se joindre à ce *oui* ou à ce *non*, sauf à être tenu alors pour *mauvais*.

En somme, quelque nom que nous donnerions au tiers que nous prendrions comme caution de notre parole, nous introduirions alors en celle-ci la possibilité de son inauthenticité, c'est-à-dire d'une distance ou d'un écart entre ce que nous disons et ce qui est. Or, c'est une telle distance et un tel écart qui sont tenus ici pour impossibles par le maître, comme si l'être était toujours inhérent, attaché à la parole.

Autrement dit, nous pouvons certes nous tromper et même mentir, nos dires peuvent ne pas correspondre à un état des choses mais jamais, quand nous parlons nous ne sommes séparés de notre parole, toujours nous ne faisons qu'un avec elle, nous sommes toujours en elle comme son poids ou sa densité, et c'est cette appartenance de nous-mêmes à notre parole que l'on peut nommer authenticité. Si nous pouvions cesser d'être authentiques, alors le *mauvais* se serait emparé de nous ou, équivalement, de notre parole, puisque chacun de nous ne fait qu'un non pas avec « ce » qu'il dit ou « ce » qu'il nie mais avec son *oui* ou avec son *non* ou, si l'on préfère, non pas avec la matière ou l'énoncé de sa parole mais avec la forme de celle-ci, avec son énonciation.

L'authenticité désigne donc le geste de consentement ou de refus dont nous sommes capables. Nous pouvons nous y dérober, et alors nous tombons sous l'emprise du *mauvais*. En revanche, que nous disions *oui* ou que nous disions *non*, nous lui échappons.

Cette situation peut nous paraître étrange. En effet, nous sommes portés à prêter attention plutôt à l'objet ou à la matière de nos consentements ou de nos refus. Or, c'est cette préférence qui est ici contestée, et elle l'est au bénéfice du mouvement même de consentement ou de refus dont nous sommes capables et qui, quel que soit l'objet ou la matière en cause, nous maintient à l'abri du *mauvais* ou, si l'on préfère, nous sauve.

Allons-nous donc soupçonner l'Évangile de nous induire au subjectivisme, de nous porter à tenir pour vrais les choses et les actes en fonction de l'adhésion que nous leur donnons ou que nous leur dénions ?

C'est sans doute la formulation même de cette question qui est défectueuse. Car elle relève d'une préférence secrète attribuée à un vrai qui se caractériserait essentiellement par son objectivité sans nous. Or, le vrai ne peut jamais se concevoir sans le geste même du *oui* ou du *non*. En cela consiste l'authenticité. Celle-ci ne s'ajoute donc pas à un énoncé qui déjà, en lui-

même, serait vrai. Cet énoncé ne serait tout au plus que non faux ou non menteur. L'authenticité, signalée par le *oui* ou le *non*, en constitue proprement la vérité.

Et pourquoi donc ?

Non point parce que nous serions les maîtres du vrai, parce que le vrai serait à notre discrétion mais, plus simplement, parce qu'il implique toujours notre engagement en lui, pour lui ou contre lui. Ni simplement enregistré ni, pas davantage, décrété souverainement, le vrai est élu, choisi comme peut l'être une allure ou un pas qui se confond avec nous-mêmes, comme la direction même, toujours libre, de notre marche. Or, la liberté n'a pas besoin de caution qui la garantisse : elle s'exerce ou elle succombe sous les coups du *mauvais*.

Clamart, le 13 janvier 2010